Conseil des droits de l’homme

46e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**République dominicaine**

Genève, 7 mai 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la République dominicaine et la remercie pour sa présentation.

La Suisse fait les trois recommandations suivantes à la République dominicaine :

1. Adopter les mesures légales et judiciaires nécessaires pour garantir l'accès à des services d’avortement sûrs, gratuits et légaux, notamment en abrogeant les sections du Code pénal qui criminalisent l'avortement et ceux qui le pratiquent ou le facilitent ;
2. Etendre l’application du modèle axé sur la réinsertion des personnes détenues dans la société défini dans la loi 113-21 à tous les établissements pénitentiaires du pays afin de garantir des conditions de détention conformes aux standards internationaux ;
3. Renforcer les efforts pour lutter contre le phénomène de la traite d’êtres humains, notamment en allouant les ressources humaines et financières nécessaires pour consolider les centres d’accueil pour les femmes et les enfants victimes de la traite d’êtres humains.

Je vous remercie.